

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 09/09/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M Marc BOUTRUCHE M David ROBO (jusqu'au point n°38) Mme Marie-Hélène HERRY (à partir du point n°3 jusqu'au point n°33) M Pierre GUEGAN M Fabrice LOHER (en visio conférence jusqu'au point n°31 inclus) Mme Yolande HANVIC	<b>DELIBERATION N°42.BU-2024-09-09</b>	<b>Groupe n° MH 0052 (ex BSH 19)</b>
	<b>PONTIVY</b> Vélodrome	Acte d'acquisition d'un terrain auprès de la Commune

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la résidence Vélodrome à PONTIVY, Morbihan Habitat doit acquérir un terrain auprès de la commune d'une contenance de 9 934 m<sup>2</sup>. A terme sur cette emprise, 57 logements y seront construits dont 23 logements locatifs sociaux.

L'assiette foncière ci-après désignée est à acquérir :

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition	Taux de TVA
Commune de PONTIVY	BL n° 529	9 934 m <sup>2</sup>	186 000 €	149 010 € soit 15 € le m <sup>2</sup> .	/

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 11 mars 2024 à 186 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété ainsi que les frais de divisions foncières seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par Maître BELLIN, notaire à PONTIVY.

Aux termes d'une délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Bureau a émis un avis défavorable quant à l'acquisition de la parcelle BL n°529 et souhaitait qu'une renégociation du prix soit réalisée avec la Mairie de Pontivy.

La renégociation du prix n'ayant pu être réalisée, et afin de poursuivre le projet de renouvellement urbain de la résidence, il est proposé au bureau de soumettre à nouveau aux voix, l'acquisition de la parcelle n°BL 529 moyennant le prix de 149 010 €

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Bureau :

- autorise l'acquisition de la parcelle BL n°529 moyennant le prix de 149 010 €,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

